

REPUBLIQUE DU BENIN

-----0-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----0-----

DECRET N° 98-53 DU 9 FEVRIER 1998
chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme, de l'intérim
de Monsieur Pierre OSHO, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, pour compter
du 09 Février 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU** le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

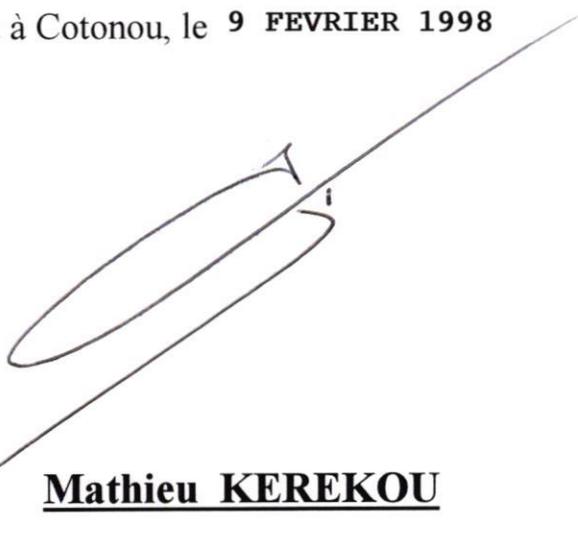
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 09 Février 1998 **Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Pierre OSHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **9 FEVRIER 1998**

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MAEC 4 -
MJLDH 4 - SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1